



MEROBA

CAISSE DE COMPENSATION
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT

Agence de Lausanne 111.1

Caisses
Patronales
Sociales **MEROBA**

Demande de congés payés

(Vacances & jours fériés)

Dès 01.2024

Employeur :

Nom et prénom du
travailleur :

Travailleur à l'impôt à la source : Oui Non

N° AVS :

7	5	6										
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Bénéficiaire : Travailleur No IBAN :
 Employeur No IBAN :
 Note de crédit

Total des salaires (sans 13^{ème} salaire) déclarés aux caisses sociales depuis la dernière demande de congés payés :

Montant : Frs.

Période : du : au :

du : au :

Important : Les demandes de paiement de vacances des Années 2022 et 2023 doivent être effectuées avec les anciens formulaires disponibles sur notre site internet :



<https://mevauba.ch/documents/caisse-de-prevoyance-sociale/>

Lieu et date : Timbre &
Signature de l'employeur :

Le montant de l'indemnité est payé dans les 15 jours après réception de la demande, pour autant que tous les documents et informations nécessaires au calcul de cette indemnité soient en notre possession.